

Changement au Conseil Municipal

Pour des raisons personnelles et professionnelles M Manuel MARCOUX a présenté sa démission d'adjoint tout en conservant son rôle de Conseiller Municipal.

Ainsi M André COSTAPERARIA a été élu adjoint délégué "Urbanisme, Environnement, voirie et réseaux" et M Thierry PASSERA nommé conseiller délégué «Aménagement des services administratifs, Archiving et Informatique».

Aménagement centre bourg

La municipalité s'est fixée les objectifs suivants :

- ◆ Construire, avec vous, un véritable centre bourg (joli, vivant, attractif, ...),
- ◆ Sortir Orgueil de son caractère "village-rue",
- ◆ Créer, attirer, et pérenniser des commerces et services de proximité,
- ◆ Améliorer les connexions entre les différents secteurs du village,
- ◆ Donner une forte ambition environnementale au projet,
- ◆ Préserver le bâti et patrimoine existant,
- ◆ Maîtriser l'expansion de notre village.

Depuis quelques mois maintenant, nous nous sommes, ensemble, engagés dans le projet d'aménagement du centre bourg d'Orgueil avec notre partenaire Tarn et Garonne Habitat (TGH).

Vous avez largement contribué à la première étape de ce chantier en vous inscrivant dans une démarche de concertation que nous avons souhaitée ambitieuse.

Trois rencontres/débats ont été organisées :

- ◆ circulation et sécurisation des espaces publics (12 octobre 2017)
- ◆ équipements, services et commerces de proximité (09 novembre 2017)
- ◆ environnement et déchets (7 décembre 2017)

La dernière rencontre-débat de concertation se déroulera le jeudi 1er février 2018 à 19h00 à la salle des fêtes sur le thème de l'habitat.

Pour construire l'Orgueil de demain, nous devons connaître la manière dont vous "vivez" le village mais aussi vos besoins et vos préoccupations.

Les éléments précieux que nous avons déjà recueillis permettent aux experts techniques, en charge des études urbaine et économique de nourrir leur propre diagnostic.

Les conclusions de leur travail vous seront présentées lors d'une réunion publique qui aura lieu au printemps.

Un Questionnaire "services et commerces" vous a été proposé :

Vous avez répondu en grand nombre au questionnaire concernant vos habitudes de consommation.

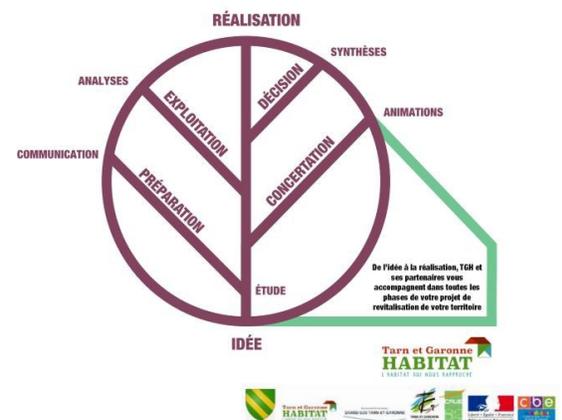
Ce questionnaire vous a été proposé par le Comité du Bassin d'emploi du Nord Est Toulousain (<http://www.cbedunet.org/>) qui nous accompagne dans nos réflexions de développement économique et de services.



Une démarche innovante initiée par Tarn et Garonne Habitat pour la rénovation et/ou l'aménagement des centres-bourg

Une démarche participative ET co-construite, basée sur l'implication volontaire des acteurs du village (élus, habitants, associations, tissu économique, partenaires institutionnels)

Qu'est-ce que c'est ?



www.village-citoyen-orgueil.fr
www.orgueil.fr/amenagement-du-centre-bourg



Enfance Jeunesse

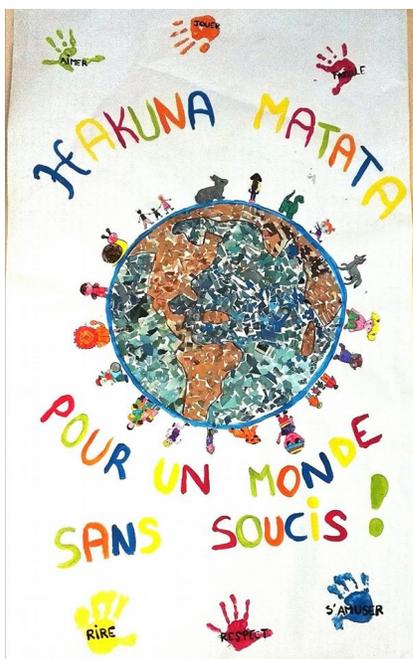
Le dernier trimestre 2017 a été, pour les enfants fréquentant la garderie, rempli d'activités originales (voir les nombreuses photos sur le site internet de la mairie : www.orgueil.fr rubrique enfance jeunesse / périscolaire) et s'est terminé en beauté avec les animations de Noël.

Le dernier jour d'école, en plus de la visite toujours attendue et appréciée du Père Noël, des jeux ont été proposés par les animateurs pendant les temps de garderie. L'équipe de restauration avait réservé elle aussi une belle surprise aux enfants : décorations sur les tables, repas sous forme de self pour le service élémentaire, musique dans la salle de cantine....bref, la fête était au rendez-vous.

L'après midi a aussi été l'occasion de réunir tous les enfants de l'école à la salle des fêtes pour admirer le spectacle « Noël, le magicien » offert par la municipalité.

L'année 2018 est très prometteuse en terme de projets. La collaboration entre les agents municipaux et l'équipe de Yakajouer s'annonce particulièrement bénéfique.

Notons par exemple la réalisation d'un journal intégralement réalisé par les enfants; la participation à un concours d'affiches sur le thème des droits de l'enfant en partenariat avec les Francas; la participation au concours « papiers en fête » ayant pour but de solliciter l'imagination des enfants en réalisant une œuvre uniquement à partir de papier; la contribution des enfants au "Recyclum défi" (défis proposés aux enfants autour du développement durable pour contribuer à l'aménagement électrique de certaines écoles à l'étranger)...et toujours la poursuite de la sophrologie ludique proposée par Sandrine Oncins ou encore de la lecture offerte par Nicole Fournier, notre bénévole orgueilloise.



Tout cela est orchestré par les partenaires du Projet Educatif de la commune (élus, enseignants, agents, intervenants ...) qui fixent les grandes orientations éducatives dans le but principalement de garantir la continuité entre les projets de l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Enfin, et toujours dans l'objectif d'accompagner les enfants le plus professionnellement possible, les agents continuent de se former : Mélanie Aguilar a démarré son BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ; Cécile Sacazès va commencer son Certificat de Qualification Professionnelle d'animateur périscolaire (CQP) ; Josiane Lasserre, Elodie Bermudes et Mathilde Bourguin ont profité des ateliers mis en place gratuitement par la Communauté de communes (bois, Furoshiki...). Nadine Lauzeral, Béatrice Malfré, Naima Guitoun et Nathalie Oriès ont suivi des formations sur des thématiques plus spécifiques comme la gestion de conflits ou la gestion de situations éducatives difficiles.

Notons pour conclure que la municipalité vient de signer avec deux de ses partenaires, la CAF et la MSA, un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui permet un accompagnement financier important de tous les projets mis en œuvre sur la commune (actions extrascolaires, formations d'animateurs...).

Station d'épuration

Zoom sur cette réalisation :

La station initiale créée dans les années 80 n'était plus aux normes : rejets dans le ruisseau de la Pengaline non conformes et capacité de traitement insuffisante en rapport avec le nombre d'abonnés en forte augmentation ces dernières années.

- ◆ 2014 : commencement des études pour la réalisation indispensable de la nouvelle STAEP, et obligation d'un rejet vers le Tarn, cours d'eau à débit plus important que celui de la Pengaline.
- ◆ 2014/2015 : achats de terrains par la commune pour l'implantation de la station au lieu-dit « le Vigné »
- ◆ 2015 : Choix du système du traitement : lit implanté de roseaux.
- ◆ 2016 : choix d'un accès direct pour les travaux et pour le suivi de la gestion de la STAEP, par la création d'une servitude. La municipalité remercie les consorts Cougoureux d'avoir accepté cet accord.
- ◆ 2016 : choix de la municipalité d'éloigner, au maximum, l'emplacement de la nouvelle STAEP des habitations existantes.
- ◆ 2017 : réalisation des travaux, nouvelle station et réseau de refoulement. L'entreprise choisie a fait appel à des sous-traitants locaux pour la construction du local technique (entreprise Gay et fils) ou pour la remise en état du revêtement routier (entreprise Bayle).
- ◆ 2017 : signature avec Véolia de l'avenant à la convention pour la gestion, le suivi et l'entretien de ce nouveau site et des réseaux.
- ◆ **12 Décembre 2017 : mise en service de notre nouvelle station.**
- ◆ 2018 : achèvement du poste de relevé n°1 chemin du Ribatel et réhabilitation de l'ancien site.



Coût :

Le coût de ce projet, station et réseau de refoulement, est de 913 027 € TTC subventionné à 70% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Merci à notre secrétaire, Claudine, qui suit ce dossier financier et gère le versement rapide des subventions et de la FCTVA.

Schéma des eaux pluviales

Les derniers relevés topographiques nécessaires à cette étude ont été réalisés en décembre ainsi que des passages caméra à l'intérieur des canalisations.

Fort de ces éléments, la société ARTELIA en charge du schéma pourra finaliser son étude pour fin janvier.

Grâce à ce schéma nous engagerons des actions pour améliorer le traitement des eaux pluviales en priorisant les points noirs de notre commune. Ces travaux, selon leur importance, seront sûrement répartis sur plusieurs années. Nous gérerons directement ceux qui seront sur le domaine public et étudierons comment traiter ceux qui seront sur le domaine privé et donc à la charge des propriétaires.

Cela va nous permettre également de doter la commune d'un règlement de gestion des eaux pluviales qui sera un de nos fils conducteurs pour les aménagements et constructions futurs.



Passage caméra
route des Aiguillons

L'archivage documentaire

Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles ont **obligation** d'en assurer elles-mêmes la conservation et la mise en valeur sous le contrôle technique et scientifique de l'Etat. Les archives constituent une base de travail indispensable à une administration efficace et garantissent la défense des droits des administrés et des institutions.

Un état des lieux de nos archives a mis en évidence les points suivants

- ◆ Un éparpillement des archives
- ◆ Un manque d'inventaire global
- ◆ Un stockage de documents obsolètes
- ◆ Une saturation des locaux
- ◆ Un risque élevé de recherches chronophages
- ◆ Un risque élevé d'altération d'archives
- ◆ Un manque de protocole adapté à la gestion des archives

Afin de résoudre cela, la municipalité a engagé une démarche en partenariat avec le Centre de Gestion afin de mandater un archiviste dans une mission spécifique:

- ◆ Recenser de manière exhaustive et identifier les archives conservées
- ◆ Evacuer les documents obsolètes (sous contrôle du service de la préfecture des Archives Départementales)
- ◆ Réaliser le traitement documentaire permettant de trier, décrire, indexer et conditionner les documents
- ◆ Définir une procédure d'archivage

Le travail réalisé sur 3 mois pour un coût de 4830 € (facturé en 3 annuités de 1610 €) a permis d'évacuer une grande quantité de documents (900 kgs) et de retrouver un local d'archive opérationnel.



Archives avant traitement



Archives après traitement

Toute personne ayant en sa possession des documents d'archives peut nous les confier afin que nous en assurions le référencement et la sauvegarde

Arrivée du très haut débit



La nouvelle armoire permettant aux maisons connectées sur le central d'Orgueil d'obtenir un débit internet plus important est désormais opérationnelle.

Vous aurez plus de précisions à ce sujet sur www.orgueil.fr ou en contactant votre Fournisseur d'Accès Internet.

Mise aux normes des bâtiments publics pour l'accès aux personnes à mobilité réduite

Cette mise aux normes va se poursuivre et normalement s'achever en 2018 ou sera tout au plus décalée début 2019 selon la disponibilité des entreprises intervenantes.



En 2017 :

- ◆ Salle des fêtes le dossier est fini : Parking et accessibilité extérieure.
A l'intérieur : accessibilité des toilettes handicapés.
- ◆ Mairie : changement de la porte d'entrée.
- ◆ Cimetière: création d'une place de parking.
- ◆ Stade: création d'une place de parking.

Réalisations prévues en 2018 :

- ◆ Mairie, poste et église: création de rampes d'accès.
- ◆ Poste: mise aux normes de l'accès intérieur avec la mise en place d'un visiophone et d'une gâche électrique.
- ◆ Cimetière: aménagement des cheminements intérieurs.

Centre Communal d'Action Sociale

Cette année les membres du CCAS ont été renouvelés pour diverses raisons honorables ; ainsi les élus M Constans et Mme Gaspar ont remplacé Mme Gargale et Mr Authesserre , les citoyennes Mmes Deloze et Gilloteaux-Ricotta ont remplacé Mmes Tomas et Gissot.

Durant cette année 2017, 17 enfants ont pu bénéficier du coupon pass-temps qui offre une réduction de trente euros sur les frais d'inscription dans un club culturel ou sportif ; il a aussi été distribué trois bons alimentaires et trois aides financières ont été destinées, dans le cadre de la MDPH (Maison Départementale des Personnes porteuses d'un Handicap), à l'aménagement adapté de l'environnement de personnes porteuses d'un handicap.

Courant décembre les membres du CCAS ainsi que Mme le Maire ont visité les 133 personnes de la commune nées avant le 1er janvier 1948 pour leur remettre un colis de Noël. Ces rencontres sont toujours très agréables et globalement tous les membres du CCAS ont reçu un très bon accueil.

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux.

Père Noël 2017



Cette année la boîte aux lettres du Père-Noël, relookée par les enfants de la garderie, a reçu 45 lettres d'enfants dont 5 issues de communes extérieures. Toutes les lettres ont été transmises... Nous espérons que le Père Noël a pu répondre à chacun.

City park

Afin de diminuer les nuisances liées au city, la municipalité a fait le choix d'installer un pare ballons.
Espérons que les utilisateurs sauront respecter la tranquillité des riverains.



Lotissement route des aiguillons - HLM les Chalets

Les travaux sont en cours et un renforcement électrique est réalisé par le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie). La livraison prévisionnelle est envisagée pour cet été.

Ce lotissement de 18 pavillons est composé de quatre T3 de plain pied, douze T4 et deux T5.

D'ores et déjà **les personnes intéressées** par un de ces logements sont invitées à se faire connaître en mairie. Les élus réfléchissent à un plan de circulation pour organiser le flux des véhicules.



Travaux

SDE

Le Syndicat Départemental d'Énergie a réalisé courant 2017 des renforcements sur la commune : route de Planques, route du Stade /route de Planques et Grand Rue/route de la Thomaze/route de la Rivière. Le SDE réceptionnera ces travaux lorsque l'entreprise qui les a réalisés aura remis en état les bas-côtés et le piétonnier.

Sur la route du stade il reste 2 points lumineux à installer.

Piétonnier route de Planques

Il facilite et assure la sécurité des piétons qui empruntent cet itinéraire réalisé selon les normes en vigueur et dont la largeur permettra d'inclure ultérieurement une piste cyclable.

Une zone à 30km/h est prévue le long de ce piétonnier afin de sécuriser le croisement du Clos des chênes/chemin de Ronde et route de Planques.

Nous remercions la CCGSTG et nous avons une pensée toute particulière pour M Dominique CANARD technicien de la communauté de commune qui a suivi l'ensemble des travaux.



Signalétique

De nouvelles plaques de numérotation vont être commandées courant 2018, n'hésitez pas à contacter la mairie 05 63 30 51 50 ou par mail mairie@orgueil.fr pour que l'on puisse prendre en compte votre demande.

Attestation de non contestation de conformité

Cette attestation vous est nécessaire pour la vente de votre habitation, le Notaire vous la demandera pour la préparation de l'acte.

Pour l'obtenir :

- ◆ Déposez d'abord en Maire votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).
- ◆ Demandez par courrier (Mairie 281 Grand Rue) ou par mail (mairie@orgueil.fr) une attestation de non contestation de conformité
- ◆ Les services de la Mairie transmettrons au service instructeur.

Attention le délai d'instruction est de 3 mois.

Rappel des délais d'instruction :

Permis d'Aménager (PA)	3 mois
Permis de Construire (PC)	2 mois
Division Parcellaire (DP)	1 mois
Certificat d'Urbanisme (CUB)	2 mois
Permission de voirie	2 mois

Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI) et documents d'urbanisme



Le Maire est le responsable de la défense extérieure contre l'incendie sur sa commune.

Lors de l'instruction des documents d'urbanisme (PC, PA et CUB) il doit donner un avis (favorable, favorable avec prescriptions, ou défavorable) sur la sécurité incendie du terrain concerné par la demande.

Pour l'aider à répondre à cette demande, un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) est préconisé.

Les élus ont décidé de réaliser ce schéma, courant 2018, pour permettre de faciliter les interventions des pompiers en cas d'incendie, et d'assurer la protection des constructions à venir.

Pour cela ils s'appuieront sur les conseils et l'avis technique des services du SDIS 82, ainsi que sur la connaissance du réseau d'eau potable des services de Véolia.

Dans un premier temps une convention a été signée avec Véolia pour prendre en charge le recensement et l'entretien des bornes incendies de la commune.

Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI)

Le SCDECI constitue une déclinaison au niveau communal du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Il doit permettre

- ◆ de connaître l'état de l'existant en matière de défense extérieure contre l'incendie
- ◆ D'évaluer les carences constatées et les priorités d'équipement
- ◆ De prévoir les évolutions des risques (développement de l'urbanisation)

Les objectifs sont :

- ◆ La planification des réparations
- ◆ La priorité des investissements
- ◆ Le choix des équipements adaptés

Merci de vérifier que votre haie ne cache pas le point incendie



Associations et animations

Par manque de bénévoles, et à notre grand regret, 2 associations, le Tennis Club Orgueillois et le Comité d'Animation, ont cessé leurs activités.

TCO

Le TCO a fait don des liquidités restantes à la municipalité pour un projet de convention avec le Tennis Club Bastidien.

Comité d'Animation

Le Comité d'Animation a dissous l'association car les bénévoles après 5 ans de bons et loyaux services (fête du printemps, fête locale, vide-greniers, reveillon de la Saint Sylvestre,...) ont désiré céder leur place. Malheureusement, aucun reprenneur ne s'étant fait connaître, l'association a fait don des liquidités à l'association Western Line 82, au CCAS et à la coopérative scolaire de l'école d'Orgueil.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout type de projet que vous souhaiteriez mettre en place au cours de l'année 2018.



Western line 82

Plus d'une centaine de personnes sont venues danser sur les airs du Far West à Orgueil lors de la soirée organisée le samedi 21 octobre. Des orgueillois se sont également intéressés à la soirée et semblent ne pas avoir été déçus !

L'association qui a maintenant un an et demi, a des projets en tête pour animer la vie du village sur des airs country ! Nous tenons à remercier le comité d animation orgueil 82 pour leur geste ... De belles choses restent à venir !

Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, le bureau et les adhérents de Western Line Dance 82 vous accueilleront tous les mercredis à partir

Soirée conte « Le Ménestrel de Sainte Ruffine »

Implantée depuis 15 ans déjà au centre du village, la bibliothèque gérée désormais par la Communauté de communes GRAND SUD TARN-ET-GARONNE, est ouverte à tous, enfants et adultes. Son accès est gratuit.

Lieu modeste mais toujours lieu privilégié de culture (romans, documentaires, policiers, BD, livres jeunesse, CD et DVD) et de rencontre où le meilleur accueil vous est réservé.

Dans le cadre de sa programmation, la bibliothèque vous propose une soirée « conte » le vendredi 23 mars à 20h30 à la salle des fêtes.

Accompagnée d'un musicien et de chansons occitanes, Dominique Despierre contera la légende médiévale « *Le Ménestrel de Sainte Ruffine* ».

N'hésitez pas à venir nombreux découvrir ce conte proposé gratuitement.

A l'issue de ce spectacle, un pot de l'amitié sera offert par la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Pour plus d'informations :

Bibliothèque - 393 Grand Rue – Orgueil

Horaires : mercredi hors vacances scolaires de 14h à 16h

Responsable : Mme Marie-Elisabeth Guy suppléée de Mme Michèle Esculié



Animations à but caritatif

La Ruche a organisé le 9 décembre une ballade familiale pédestre et cycliste sur Orgueil au profit du Téléthon.

La Pétanque Orgueilloise a organisé sur le week-end du 2 et 3 décembre diverses animations au profit de l'Association Ichtyose de France (AIF).

Nous tenons à remercier ces associations pour ce beau geste solidaire.

Liste des associations

A.C.C.A.

Association Communale de Chasse Agrée

Président : Mr Guy DROUET

Contacts : 05 63 64 06 34 anniebertranddrouet@wanadoo.fr

O. F. C.

Orgueil Football Club

Président : Mr Julien BOUZIGUES

Contacts : 06 48 94 05 86 marjoriemassou@laposte.net

AMICALE DES JOYEUX RETRAITES

Rando loisirs

Président : Mr Jean Pierre BARRES : 05 63 64 00 33 / 05 63 30 54 62

LA RUCHE

Contact : La.ruche.orgueil@gmail.com Mr Bernard DELPORTE 06 52 32 19 92

Site internet : www.laruchedorgueil.fr

FC LES 2 PONTS

Football club les 2 ponts

Président : Mr Laurent DELPOZO

Contacts : 06 24 21 94 72 fcles2ponts.footeo.com

O. H. Y.

Orgueil Halta Yoga

Présidente : Mme Nathalie Austerre

Contacts : 05 63 33 14 10 yogasudouest@gmail.com Site internet : www.yoga-itinerairebis.com

PETANQUE ORGUEILLOISE

Président : Mr Joseph TOMAS

Contacts : 06 81 51 89 60 jomar.tomas@orange.fr

R. O. C.

Rythmique Orgueil Club

Présidente : Mme Anne Lasserre

Contact : 05 63 67 82 68 anne.lasserre1@free.fr

F. C. P. E. – section locale d'Orgueil Association de parents d'élèves

Présidente : Mme Virginie DREZEN Contact : section.fcpe.orgueil@gmail.com

A. I. P. A. D. A. V.

Association Intercommunale Pour l'Aide au Développement et à l'Animation des Vallées du Tarn et du Tescou

Président : Mr Claude Vigouroux

Contacts : 05 63 68 04 06 aipadav@wanadoo.fr

WESTERN LINE DANCE82

Country

Présidente : Mme Karine FONTANET

Contact : 06 30 05 16 47 kayinette@hotmail.fr Site internet : www.westernlinedance82.fr

Environnement

Déchets verts

Les résidus de taille qui jonchent les bas cotés et les fossés des voies publiques doivent être ramassés sinon l'entreprise de faucardage évite toutes ces zones (surplus de résidus dans le fossé).

De même, chaque propriétaire riverain d'un fossé est tenu d'assurer son entretien.

L'entretien des accès et fossés sur 5 mètres de part et d'autre incombe aux propriétaires comme indiqué sur l'autorisation de voirie sans intervenir sur la profondeur et le sens d'écoulement.

Abattage sanitaire des aulnes :

Des travaux, suivis par M Nicolas Byczynski technicien de rivière, ont été réalisés sur le cours d'eau Pengaline : des coupes de bois ont été nécessaires car le champignon phytophthora alni a contaminé les aulnes. La replantation d'une autre essence est à prévoir.

A votre service :

- ◆ Service de broyage à domicile proposé par la communauté de communes : 15 euros de l'heure, sur réservation au 05 63 30 03 31
- ◆ Service location benne municipale sur le week-end : 30 euros sur réservation au 05 63 30 51 50
- ◆ 4 emplacements de récup'verres sont à votre disposition sur la commune ainsi qu'un bac à vêtements.

PACS

Depuis le 1er novembre 2017 la gestion des **PACS** est transféré des tribunaux d'instance aux mairies. Vous trouverez sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618> la liste des pièces à fournir et les documents nécessaires téléchargeables. L'enregistrement s'effectue ensuite en mairie. Le secrétariat se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Etat civil

MARIAGES

28 janvier 2017 : MARCAGGI Laurent et SOL Nathalie

25 mars 2017 : KAJOUAA Adil et BOUCIF Samira

1er juillet 2017 : OUCHRIF Khalid et HAHAOUI Asma

08 juillet 2017 : DUBOIS André, Claude, Albert et RAVET Marie-France

29 juillet 2017 : MAHERAULT Cédric, Pierre, Jacques et LE BOZEC Préscillia, Marie-Madeleine

21 octobre 2017 : FAJEAU Frédéric, Alexandre et MARTINEZ Marie

28 octobre 2017 : BEN AMAR Badr et EL AIDAOUI Sabah

NAISSANCES

1er février 2017 : BOUZIGUES Laly

16 février 2017 : EL OUARDANI Haytem

14 mai 2017 : MONTET Noan

16 mai 2017 : MARTINEZ Lise, Eloane, Iris

31 juillet 2017 : HAUET Arthur, Dimitri, Jean-Noël

24 septembre 2017 : HAHAOUI Nail, Abdeslam

06 octobre 2017 : JANY VIGOUROUX Eather, Lisbeth, Georgia

09 octobre 2017 : GIRARD Pablo, Julien

20 octobre 2017 : ROBERGE Ilan, Florian, Nolan

27 octobre 2017 : ESTRADÉ Maiwenn, Christelle, Jeane

02 novembre 2017 : OLKAMA Yassine

03 décembre 2017 : AHMADI Emna, Shiraz

25 décembre 2017 : ROQUES Eve, Candice

27 décembre 2017 : OLKAMA Lina

DECES

23 avril 2017 : ANDRAL Yvette épouse BELBEZE

29 avril 2017 : DURA AZORIN Francisco

Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne



Au delà des ses compétences obligatoires (économique, Zones d'activités, urbanisme,...) la communauté de commune a décidé en fin d'année 2017 de maintenir certaines compétences optionnelles et de ne pas les restituer aux communes :

CULTURE

- ◆ Les médiathèques
- ◆ Les écoles de musique intercommunales
- ◆ Les actions d'animations et de développement du réseau de lecture publique
- ◆ Les actions d'animations et de développement de l'enseignement artistique musique
- ◆ L'entretien, fonctionnement de la salle de spectacle La Négrette
- ◆ Les actions de développement du spectacle vivant

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- ◆ Création, aménagement, gestion et entretien des équipements et services multi-accueils publics petite enfance et des relais assistantes maternelles
- ◆ Animation et développement du centre social intercommunal
- ◆ Etude et création d'un Centre intercommunal d'Action sociale (CIAS)
- ◆ Création et gestion de relais de services publics (MSAP par exemple)

VOIRIE

- ◆ Création, aménagement et entretien de toutes les voies communales (y compris chemins ruraux) goudronnées situées hors agglomération ainsi que leur prolongement éventuel à l'intérieur de l'agglomération
- ◆ la signalétique horizontale et verticale liée aux arrêtés municipaux de circulation dans le cas de travaux intercommunaux
- ◆ création, entretien et balisage des chemins de randonnées

POLICE INTERCOMMUNALE



Positionnement sur le principe d'un maintien de la compétence police intercommunale pour 2019